



RÉGION  
NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

Monsieur Jean Castex  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 Rue de Varenne  
75007 Paris

Caen, le 15 DEC. 2020

D20-13510

Objet du dossier : Accord de relance et Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

Monsieur le Premier Ministre,

Il avait été décidé par votre prédécesseur que l'élaboration des contrats de plan s'appuierait sur une démarche ascendante de recensement des besoins et des priorités des territoires. C'est sur cette base que les discussions avaient été engagées à l'automne 2019 avec le préfet de région et la priorité majeure et partagée, qui avait été communiquée à l'échelon central de l'Etat, concernait la mise à niveau de notre enseignement supérieur, avec une demande de 100 M€ de la part de l'Etat.

Cette priorité donnée à l'enseignement supérieur repose sur de multiples constats.

La Normandie est une vieille et grande région universitaire : la fondation de l'Université de Caen remonte à 1432 ; Caen et Rouen comptent aujourd'hui 30 000 étudiants chacune. Avec des effectifs plus réduits, l'université du Havre a réussi à développer des formations d'excellence. Au total, et comme en Bretagne par exemple, une dizaine de villes normandes accueillent des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche dans notre région.

Pourtant, notre enseignement supérieur et notre recherche ont particulièrement besoin d'un soutien, et même d'un rattrapage d'ampleur : la Normandie n'a été éligible à aucun grand programme national ces dix dernières années, ni le plan campus lancé en 2008, ni ensuite les appels à projets IDEX et I-SITE. La conséquence en est aujourd'hui que malgré l'importance de ses effectifs étudiants (plus de 100 000 étudiants et 2 000 doctorants), malgré la qualité de ses laboratoires (28 actions labellisées pour le PIA), la Normandie reste derrière les régions voisines, notamment la Bretagne et les Pays de la Loire, sur des sujets aussi déterminants pour son développement que l'accès aux études supérieures ou la part des diplômés dans la population active. Pour l'accès aux études supérieures, la Normandie se situe ainsi 6 points sous la moyenne nationale.

Nous voyons ainsi chaque année 5 000 jeunes quitter la Normandie, dont 3 500 sont des étudiants qui partent notamment parce que l'offre en Master est insuffisante dans notre région. Même constat en ce qui concerne les formations d'ingénieurs : avant la fusion, la Basse-Normandie était la région métropolitaine qui comptait le moins d'élèves-ingénieurs, moins que l'Auvergne, moins que le Limousin. Or plus de 20 % des salariés travaillent dans l'industrie en Normandie, et les mutations en cours pour accompagner notamment la transition écologique et énergétique supposent non seulement le développement de nouvelles formations, mais aussi une forte montée en compétences.

La situation est telle aujourd'hui que le premier des handicaps de la Normandie, ce ne sont ni les routes, ni la fibre, ni même le train ! C'est la faiblesse des moyens alloués à l'appareil d'enseignement supérieur et de recherche. Et c'est tout simplement l'attractivité et le développement de la Normandie à moyen terme qui se trouvent menacés.

La Région de Normandie souhaitait que le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 permette de traduire ce constat et donne lieu à des engagements forts pour rétablir la situation. Près de 60 projets immobiliers portés par des établissements publics et privés ont été reçus par l'Etat et la Région en 2019, pour un montant global supérieur à 1 milliard d'Euros d'investissement.

Même si l'ensemble de ces projets ne pourraient sans doute pas voir le jour entre 2021 et 2027, nous avons imaginé qu'il serait possible de réaliser la moitié de ce programme au cours de ces six prochaines années, avec 100 M€ de l'Etat, et 400 M€ des collectivités, dont la moitié, 200 M€, pour la Région.

Cela signifie, globalement, que les collectivités sont prêtes à financer 80% d'un programme qui n'entre pas dans le champ de leurs compétences, dont les réalisations vont entrer dans le patrimoine de l'Etat, mais qu'elles considèrent comme essentiel pour l'avenir de la Normandie et de sa jeunesse ! Certaines sont également prêtes à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations pour en accélérer la réalisation.

Or la rédaction du mandat que vous avez adressé au préfet de région ne traduit en rien cette construction ascendante, puisque les crédits annoncés se présentent, comme pour les contrats précédents, sous la forme d'allocations de crédits par ministère, et surtout sans les crédits permettant de répondre à cette priorité régionale. Très concrètement, au lieu des 100 M€ attendus de l'Etat, nous en avons obtenu 46,5 M€.

Pourtant, l'élaboration du Contrat de plan reste un rendez-vous important pour l'Etat, les Régions et les territoires, qui n'a lieu que tous les 6 ou 7 ans. Ce rendez-vous permet de se mettre d'accord sur des stratégies d'aménagement et de développement à porter ensemble, sur une longue période, et de mettre en place les financements nécessaires à la réalisation d'une série de projets qui, le plus souvent, relèvent de la compétence de l'Etat. C'est d'ailleurs le cas de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lors de plusieurs rencontres avec les ministres de votre gouvernement, j'ai rappelé le besoin indispensable de crédits supplémentaires pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. J'ai même proposé que les crédits que l'Etat prévoit d'allouer à la Normandie dans le cadre du mandat de négociation puissent être ventilés différemment.

C'est pourquoi je m'adresse à vous pour que l'Etat alloue à la Normandie les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets considérés comme prioritaires pour notre territoire, et tout particulièrement en matière d'immobilier dédié à l'enseignement supérieur et de la recherche.

Notre demande de 100 M€ de la part de l'Etat sur six ans n'a rien d'exorbitant. La Bretagne et Pays de la Loire ont obtenu 108 M€ pour l'une, 91 M€ pour l'autre. Et dans un champ de compétence qui lui appartient, celui des lycées, la région de Normandie investit nettement plus de 100 M€ d'euros par an.

Je suis conscient en effet de l'effort déjà déployé par l'Etat pour le Plan de relance, dont nos établissements devraient d'ailleurs bénéficier à hauteur de 29 M€ environ, et je vous en remercie. Toutefois, ces financements, qui visent à améliorer la performance énergétique des bâtiments universitaires, n'auront pas d'effet sur l'attractivité de l'appareil d'enseignement supérieur de Normandie.

Nous savons déjà qu'avec 46,5 M€, nous ne pourrions financer et réaliser que trois projets déjà prêts à Caen, Rouen et au Havre, à condition que les collectivités dans leur ensemble y mettent 122 M€, soit plus de 2,5 fois que l'Etat !

Un apport de l'Etat limité à 8 ou 9 M€ d'euros par an, tel que prévu dans le mandat de négociation actuel, ne pourra en aucune manière permettre la remise à niveau du parc immobilier de l'enseignement supérieur et le développement de formations nouvelles et attractives.

Sans doute nos universités et nos établissements auraient-ils dû entendre les messages qui leur étaient adressés ; sans doute auraient-ils dû ne pas tarder à faire évoluer leur structuration, comme d'autres ont su le faire. Mais cet argument pèse peu au regard des seuls sujets qui nous intéressent vraiment : l'avenir, celui de la jeunesse et celui de l'économie normandes.

La Région, les grandes agglomérations et les Départements restent prêts à investir, en quelques années, des centaines de millions d'euros au profit de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie, mais nous avons besoin, en parallèle, d'un engagement fort de l'Etat.

En dehors de ce sujet majeur que constitue l'enseignement supérieur, d'autres points du mandat ne peuvent me satisfaire. Ainsi, les besoins identifiés en matière ferroviaire par SNCF Réseau pour les années 2021 et 2022, et prévus aux CPER 2015-2020, dépassent d'environ 10 M€ les moyens prévus par le mandat. Notre intérêt commun est que les crédits affichés au Contrat de plan et au plan de relance permettent une véritable accélération dans la réalisation des opérations, et l'enjeu de transition écologique, qui passe notamment par la mobilité ferroviaire, commande de pouvoir y consacrer les moyens suffisants.

Il apparaît dans le même temps que l'enveloppe prévue au titre de travaux routiers, qui ne représente déjà que 80% des engagements pris par l'Etat au titre des CPER 2015-2020, ne pourra pas être mobilisée entièrement entre 2021 et 2022, ce qui permettrait de disposer d'une marge de manœuvre de l'ordre de 50 M€.

Je souhaiterais qu'une partie de ces crédits soit allouée au volet ferroviaire. Le reste, soit environ 40 M€, pourrait être redirigé vers l'enseignement supérieur et permettrait de limiter notre demande de crédits complémentaires à 15M environ.

Je vous saurais gré, Monsieur le Premier Ministre, d'une part de bien vouloir permettre cette fongibilité partielle des montants affichés dans le mandat de négociation, et d'autre part d'allouer à la Normandie une enveloppe complémentaire de 15 M€ au titre du Contrat de plan 2021-2027 pour les établissements d'enseignement supérieur.

L'objet d'un mandat de négociation vise bien à ce que l'Etat et la Région puissent discuter les options envisagées, au regard des priorités définies en région et conformément au principe de « différenciation » que vous portez. Vous comprendrez donc que, dans l'attente de votre réponse, je préfère surseoir à la signature d'un protocole d'accord relatif au plan de relance et ne pas poursuivre la négociation du Contrat de plan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Merci d'avance pour votre attention - pour  
une adresse extrêmement importante pour notre Région.  
l'ESR ne peut pas être réalisée ainsi et l'état  
ne peut pas continuer à continuer à avancer  
l'écart avec les autres régions. lui dit tout  
je suis bien sûr prêt à en parler avec vous si vous  
le souhaitez.

Hervé Morin